

Copie à :

A.R.S. DE BOURGOGNE- FRANCHE COMTE

MAIRIE DE MONTBARD

Dijon, le 02/12/2024
Dossier n° 241126 039994 01

Place de l'Hôtel de Ville
B.P. 90
21506 MONTBARD Cedex

Rapport d'analyses d'eaux n° 241126 039994 01

Analyse type D1

Site
§ Code PSV : PSV280
§ Nom PSV : RESEAU DE DISTRIBUTION
§ Commune PSV: 21500 MONTBARD
§ Localisation exacte : École Jacques Yves Cousteau 25 rue du Beugnon
§ Motif : CS
§ Code installation : 276
§ Nom installation : MONTBARD
§ Code et Nom UGE : 140 - MONTBARD
§ Maître d'ouvrage : MAIRIE DE MONTBARD
§ Organisme payeur : MAIRIE DE MONTBARD
§ Adresse payeur : Place de l'Hôtel de Ville 21506 MONTBARD Cedex

Prélèvement #
Préleveur : RIGAUD Aurélien (LDCO)
Mode d'acheminement : TOURNEE
Date - Heure de prélèvement : 27/11/2024 - 11:08
Date - Heure de réception : 27/11/2024 16:03
Date - Heure de début des analyses : 27/11/2024 16:55
Technicien(s) Responsable(s)
Chimie FANNY MENAGER
Microbiologie LUCIE PERREAUX

Norme/Guide de prélèvement
FDT 90.520 Eaux de consommation

Remarques Mélangeur cuisine, cos ras

PARAMETRE(S) DEPASSANT LA LIMITE QUALITE OU PESTICIDES DETECTÉS

Paramètres	Résultats	Unités	Limites	Ref Q	Méthodes
------------	-----------	--------	---------	-------	----------

PARAMETRE(S) DEPASSANT LA REFERENCE QUALITE

Paramètres	Résultats	Unités	Limites	Ref Q	Méthodes
------------	-----------	--------	---------	-------	----------

Paramètres	Résultats	Unités	Limites	Ref Q	Méthodes
Microbiologie Bactériologie type D1 ou P1 # Escherichia coli *	0	UFC/100mL	0		NF EN ISO 9308-1 Septembre 2000

Copie à :

A.R.S. DE BOURGOGNE- FRANCHE COMTE

MAIRIE DE MONTBARD

Dijon, le 02/12/2024
Dossier n° 241126 039994 01

Place de l'Hôtel de Ville
B.P. 90
21506 MONTBARD Cedex

Rapport d'analyses d'eaux n° 241126 039994 01

Analyse type D1

# Bactéries coliformes *	0	UFC/100mL		0	NF EN ISO 9308-1 Septembre 2000
# Enterocoques intestinaux *	0	UFC/100mL	0		NF EN ISO 7899-2 Aout 2000
# Spores de micro-organismes sulfitoréducteurs *	0	UFC/100mL		0	NF EN 26461-2 Juillet 1993
# Micro-organismes revivifiables à (22 +/- 2) °C *	0	UFC/mL			NF EN ISO 6222 Juillet 1999
# Micro-organismes revivifiables à (36 +/- 2) °C *	0	UFC/mL			NF EN ISO 6222 Juillet 1999
Chimie					
# Température de l'eau in situ	15	°C		25	Méthode Interne à la sonde P.R.E.MAT.15
# Chlore libre in situ	<0.02	mg(Cl2)/L			Méthode interne colorimétrie P.R.E.MAT.03
# Chlore total in situ	0.07	mg(Cl2)/L			Méthode interne colorimétrie P.R.E.MAT.03
Odeur (0=r.a.s., sinon=1 cf comm.)	0				Méthode interne
Couleur (0=r.a.s.,sinon =1,cf comm.)	0				Méthode interne
Aspect (0=r.a.s.,sinon =1,cf comm.)	0				Méthode interne
Saveur (0=r.a.s.,sinon =1,cf comm.)	0				Méthode interne
# Turbidité	<0.50	NFU		2	NF EN ISO 7027-1 Août 2016
# pH	7.4	unité pH		>6.5 et <9	NF EN ISO 10523 Mai 2012
Température de mesure du pH	18.6	°C			Méthode interne
# Conductivité à 25°C (correction de T°)	592	µS/cm		>200 et <1100	NF EN 27888 Janvier 1994
Température de mesure conductivité	18.6	°C			Méthode interne
# Ammonium (en NH4)	0.02	mg(NH4)/L		0.1	NF EN ISO 15923-1 Août 2024

= paramètre accrédité E.C. = en cours d'analyse N.D.=Non Déterminé N.M.=Non mesuré

L'arrêté du 30 Décembre 2022 modifiant l'arrêté du 11 Janvier 2007 fixe les limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine Conformément à la norme NF EN ISO 8199, l'interprétation des résultats pour les paramètres microbiologiques suivis du sigle * est la suivante :

Pour 0: non détecté

Entre 1 et 2 : présence avec une non-fiabilité statistique

Entre 3 et 9 : Nombre estimé

Incertitudes associées aux résultats d'analyses fournies sur demande

Pour les métabolites de pesticides la valeur limite de 0.9 µg/l correspond à une valeur indicative

La déclaration de conformité ne tient pas compte de l'incertitude associée.

La prise en compte des MES est conforme aux normes en vigueur.Pour les méthodes internes : les analyses en injection directe sont dosées sur l'eau décantée, les analyses en extraction Liquide/Liquide sont dosées sur l'eau totale.

Eau conforme aux limites et références bactériologiques de qualité (Déclaration de conformité)

Tout prélèvement non réalisé par une personne habilitée est rendu sous réserve
Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles
sont identifiées par le symbole #

Les informations fournies par le client sont identifiées par le symbole § . Le laboratoire ne pourra
être tenu pour responsable en cas d'information erronée.

La déclaration de conformité est couverte par l'accréditation si tous les paramètres sur lesquels elle
s'appuie sont rendus sous accréditation

Les résultats d'analyses ne figurant pas sur la portée d'accréditation du laboratoire et provenant d'un prestataire
externe, rendus sous accréditation et inscrits dans le présent rapport sont couverts par l'accréditation de ce dernier.

Jacques BRENON

Responsable du Service des Eaux

